



**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés, (PR-INF/SMO-011 version 10 du 25/02/2018), YEPE INFRAFER informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offre National restreint N°06/SDC/DTC/2018, portant sur « La réalisation de deux bâtiments gare voyageurs au niveau d'El Bayadh et Toussmouline repartit en deux lots séparés pour le compte du projet ligne ferroviaire Mecheïla/El Bayadh », paru dans les Quotidiens Nationaux EL MOUJAHID et ENNAHAR, que suite à la décision de la Commission d'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement comme suit :

N° du pli	N° lot	Soumissionnaire	Note technique sur 100 pts	Montant total En TTC	Délai d'exécution
06	Lot N°01 : Bâtiment Gare voyageur El Bayadh	Entreprise MADANI Habib Takhemaret- Tiaret	72 pts	302 789 852,30 DA/TTC	quatorze (14) mois
	Lot N°02 : Bâtiment Gare voyageur Toussmouline			134 158 652,60 DA/TTC	quatorze (14) mois

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés de l'EPE - INFRAFER (PR-INF/SMO-011 version 10 du 25/02/2018), tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de l'entreprise dans un délai maximum de Dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la procédure de passation de commandes, contrats et marchés, les soumissionnaires non retenus peuvent se présenter au bureau des marchés pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières dans les trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse.